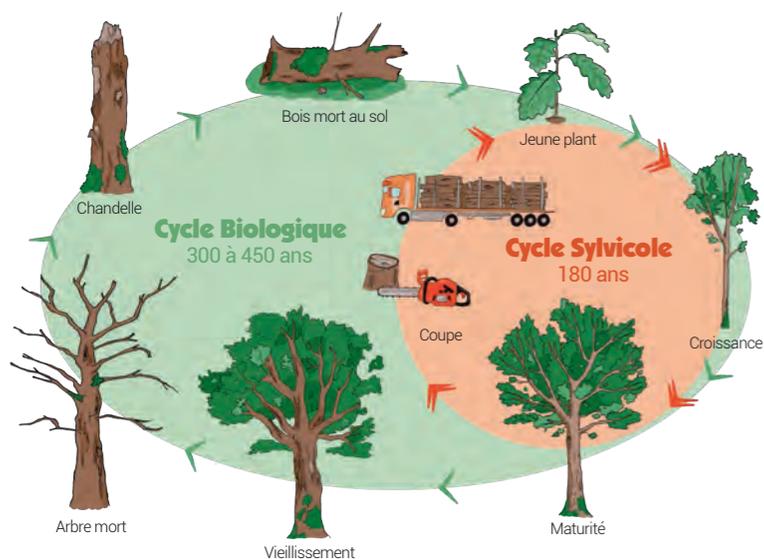


Le projet Sylvae

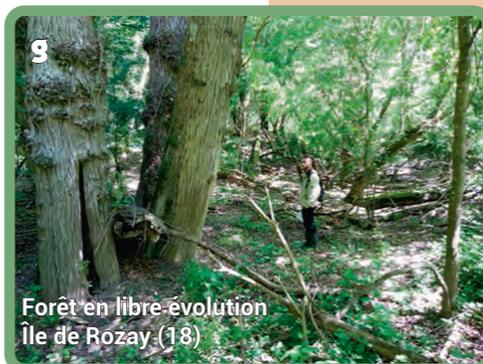
Le projet Sylvae des Conservatoires d'espaces naturels, regroupe les actions visant l'acquisition de parcelles de vieilles forêts ou de forêts à haute valeur écologique qui seront laissées en libre évolution dans un objectif de préservation sur le long terme. En pratique, une fois acquises par les Conservatoires d'espaces naturels, aucune coupe ni aucune intervention sur la végétation ne seront programmées.

L'objectif est de favoriser un lieu où la nature s'exprime spontanément en laissant les arbres accomplir leur cycle biologique complet. Un cycle qui naturellement se déroule sur plusieurs centaines d'années !



Pourquoi les laisser en libre évolution ?

Pour permettre une accumulation de très gros arbres sur pied et de bois morts, favorisant une nature singulière et notamment des insectes saproxyliques ou des champignons sur tronc qui participent au recyclage de la matière.



Le saviez-vous ?

Certaines plantes typiques de forêts anciennes (Muguet, Euphorbe des bois, Anémone sylvie...) se déplacent de moins de **30 mètres** par siècle !

(Renaux & Villemey, 2017)

Une colonie de mise-bas de Murin de Bechstein a besoin de

330

cavités arboricoles pour limiter les risques de prédation et de parasitisme

(Tillon, 2015)



Le Cen Centre-Val de Loire et le Cen Loir-et-Cher pour la protection des forêts

Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et le Cen Loir-et-Cher, associations loi 1901, se sont donnés pour mission la sauvegarde des milieux naturels remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou leur intérêt géologique. Ils s'appuient sur quatre axes de travail : connaître les milieux et les espèces qu'ils accueillent, les protéger dans la durée, les gérer en y mettant en œuvre des travaux d'entretien et de restauration, les valoriser à travers un réseau d'espaces naturels à découvrir librement ou lors d'animations.

Les Conservatoires préservent près de 5 130 hectares distribués sur 186 sites (au 1^{er} janvier 2024). Ils accompagnent également l'État et les collectivités territoriales dans la mise en place de politiques environnementales. La préservation des forêts étant un enjeu fort de notre territoire, les Conservatoires se sont dotés d'une stratégie forestière (2023-2032).

L'ambition des Conservatoires est :

- de renforcer son réseau actuel de sites forestiers en libre évolution (projet Sylvae)
- d'améliorer les connaissances sur les forêts protégées
- et de promouvoir ses actions en faveur de la forêt auprès des élus, des acteurs et du grand public.

Soutenez l'action des Conservatoires d'espaces naturels !

Cen Centre-Val de Loire et Cen Loir-et-Cher

Constitués en association loi 1901, les Conservatoires sont un outil novateur, partenarial et consensuel de protection de la nature. Mais ils sont avant tout l'émanation d'une volonté citoyenne de transmettre à nos enfants un environnement dans toute sa diversité et sa beauté. Pour y parvenir et s'affirmer, la démarche "Conservatoire" doit pouvoir s'appuyer sur un large soutien populaire. Pour cette raison, votre encouragement et votre adhésion sont essentiels.

Associations agréées Conservatoires d'espaces naturels par l'État et la Région
1 rue des Charretiers - 45000 Orléans / 34 rue Maunoury - 41000 Blois
Tél. : 02 38 77 02 72 - siege.orleans@cen-centrevaldeloire.org
Tél : 02 54 58 94 61 - conservatoire41@hotmail.com

www.cen-centrevaldeloire.org

www.conservatoiresites41.com



Conception : Cen Centre-Val de Loire, 2023 - Crédits photos : Cen CVL / Serge Gressette, François Hergott, Esteban Accarie, Hervé Renaudinau, Sylvain Garbar, Dietmar Nill. - Illustration : Lucille Lacroix - Carte : Cen Centre-Val de Loire - Source : Cen Centre-Val de Loire.



france.tv

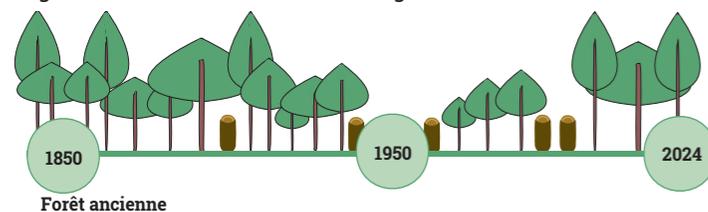


Sur le réseau de sites préservés par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et le Conservatoire d'espaces naturels Loir-et-Cher

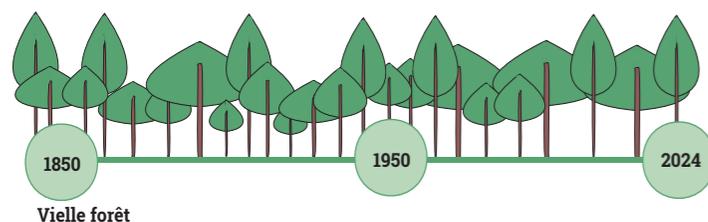
Vous avez dit « forêts » ?

La FAO (Food and Agriculture Organization) qualifie les forêts comme des terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare (5 000 m²) avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert forestier de plus de 10 %.

Forêt ancienne : une forêt est considérée comme ancienne si sa présence est confirmée depuis au moins 200 ans, indépendamment des pratiques sylvicoles passées. L'ancienneté ne se réfère pas à l'âge des arbres, mais à leur présence continue sur cette durée. Ces forêts offrent des conditions propices à une biodiversité strictement forestière, comprenant des espèces telles que le Muguet, la Jacinthe des bois et le Fragon.



Vieille forêt : il s'agit d'une forêt ancienne, sur laquelle il y a eu peu d'interventions humaines depuis 25 ou 50 ans. Elle se caractérise par la présence de très gros arbres sur pieds et de bois morts résultant d'une dynamique naturelle des écosystèmes. Les vieux arbres servent de sites de reproduction et d'abris pour diverses espèces telles que les pics, les micromammifères et les chauves-souris. Environ une espèce sur quatre en forêt dépend du bois mort où y est liée.



Qu'est-ce que la libre évolution ?

Un espace en libre évolution, c'est une zone où la nature peut évoluer librement, sans intervention humaine d'extraction ou de prélèvement, restant ainsi sauvage et autonome.

Quelques définitions :

Saproxyliques désigne les espèces animales ou végétales liées au cycle de décomposition et de recyclage du bois mort.

Micromammifères désigne des mammifères de petite taille.

Biomasse désigne l'ensemble des matières organiques pouvant se transformer en énergie.

Forêt alluviale désigne une forêt en bord de cours d'eau.

Forêt récente désigne une forêt établie sur un sol dévolu à une activité agricole et qui s'est boisée depuis 150 ans.

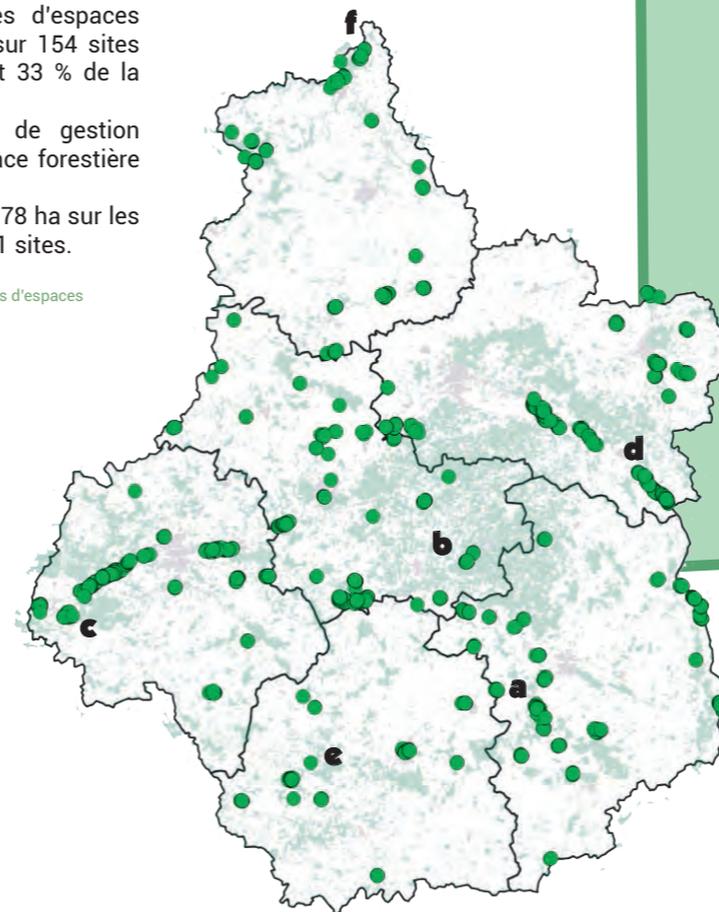
Les forêts préservées par les Conservatoires

Au 1er janvier 2022, les Conservatoires d'espaces naturels préservent 1 720 ha de forêts sur 154 sites répartis sur l'ensemble de la région, soit 33 % de la surface du réseau de sites CEN.

La libre évolution constitue le mode de gestion majoritaire avec environ 76 % de la surface forestière sans intervention soit 1 304 ha.

Les forêts anciennes ne représentent que 78 ha sur les 1 720 ha au total soit 5 % sur seulement 21 sites.

Carte de répartition des forêts préservées par les Conservatoires d'espaces naturels au 1er janvier 2022



Les sites forestiers suivants représentent des lieux de découverte de coins de nature préservés :

• le Patouillet (18), une vieille forêt riche en orchidées en partie accessible sur le sentier aménagé (a)

• le Pâtureau des Matines (41), une vieille forêt accessible en visites guidées (b)

• les Puys du Chinonais (37), ses pelouses sèches et ses vieilles forêts à découvrir sur les sentiers aménagés (c)

• l'île à Gaston (45), une forêt alluviale foisonnante, à découvrir lors d'une balade (d)

• les Brandes de Bellebouche (36), une forêt récente remarquable traversée par un chemin de petite randonnée (e)

• la Réserve naturelle régionale de la Vallée des Cailles (28), une hêtraie-chênaie mature visible depuis le sentier de découverte (f)

Pourquoi protéger les vieilles forêts ?

Dans un contexte de besoins accrus en bois, nos forêts sont de plus en plus menacées. En France et en Europe, les vieilles forêts se font de plus en plus rares. Elles représentent moins de 5 % de la surface forestière en montagne et moins de 1 % en plaine. Il est donc **urgent** de les préserver !

- Elles sont des **réservoirs de biodiversité**.
- Elles sont témoins de notre **histoire** et de notre **culture** : certaines forêts datent de plusieurs centaines d'années !
- Elles stockent du **carbone** ! Le stockage de carbone se fait principalement dans le **sol** et la **biomasse souterraine**. Leur préservation contribue donc à atténuer les effets du changement climatique.
- Elles sont des témoins du **fonctionnement originel** des forêts.
- Elles sont un **havre de paix** pour la nature et le vivant.

Le Lucane cerf-volant



Le Lucane cerf-volant est le plus grand et le plus impressionnant des insectes européens ! Mais c'est aussi un insecte saproxylique. Les larves se développent dans le sol, dans les racines des arbres, en se nourrissant du bois mort ou pourrissant. Les populations de Lucane sont menacées par les modes de gestion forestière qui limitent le développement du bois en décomposition.



Forêt ancienne mature
Bois du Patouillet (18)



Pâtureau des matines (41)



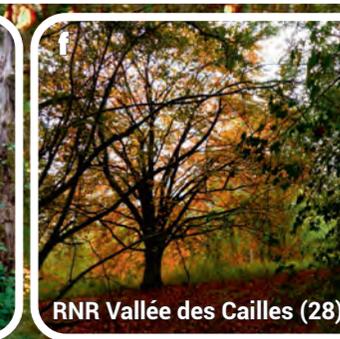
Bois mort
Puys du Chinonais (37)



Île à Gaston (45)



Forêts récentes
Brandes de Bellebouche (36)



RNR Vallée des Cailles (28)